

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Alimentation Couche-Tard Inc.	21 septembre 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Alberta Oilsands Inc.	18 septembre 2012	Alberta
Can-Global REIT Income Fund	24 septembre 2012	Alberta
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin	20 septembre 2012	Ontario
Enbridge Inc.	20 septembre 2012	Alberta
Fiducie de lingots d'or matériels Sprott	21 septembre 2012	Ontario
First Asset DEX Provincial Bond Index ETF	24 septembre 2012	Ontario
Meranex Energy Trust	21 septembre 2012	Alberta
Raven Rock Strategic Income Fund	25 septembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	20 septembre 2012	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Catégorie Occasions Spéciales D'Achats Périodiques Front Street	25 septembre 2012	Ontario
Fonds Plus convertible canadien	21 septembre 2012	Ontario
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	19 septembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Ressources Front Street	25 septembre 2012	Ontario
Catégorie Tactique D'Actions Front Street		
Catégorie Revenu Diversifié Front Street		
Catégorie Croissance Front Street		
Catégorie Occasions Spéciales Front		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Street		
Catégorie Occasions Mondiales Front Street		
Catégorie Croissance et Revenu Front Street		
Catégorie Valeur Front Street		
Catégorie Marché Monétaire Front Street		
QMX Gold Corporation	19 septembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 septembre 2012	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 septembre 2012	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 septembre 2012	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 septembre 2012	29 septembre 2011
Banque Nationale du Canada	19 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	20 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	19 septembre 2012	8 juin 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	18 septembre 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	18 septembre 2012	21 octobre 2011
La Banque Toronto-Dominion	19 septembre 2012	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	21 septembre 2012	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	12 septembre 2012	11 juin 2012
Sherritt International Corporation	19 septembre 2012	24 août 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
407 East Development Group General Partnership	2012-05-18	Obligations de premier rang à court terme et obligations de premier rang à long terme	571 296 000 \$	15	46	2.3
7943067 Canada Inc.	2012-08-13	258 548 actions privilégiées de catégorie A	327 150 \$	6	0	2.3
Advent International GPE VII Limited Partnership	2012-07-31	Parts de société en commandite	7 398 600 \$	1	0	2.3
Advent International GPE VII-B Limited Partnership	2012-07-31	Parts de société en commandite	4 200 000 \$	2	0	2.3
Afri-Can, Société de minéraux marins	2012-07-31 et 2012-08-02	8 971 750 unités	1 435 480 \$	0	32	2.3
Allied Nevada Gold Corp.	2012-05-25	Billets	400 000 000 \$	1	86	2.3
Banque de Montréal	2012-07-27	billets séries 159	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-07-30	billets séries 160	10 033 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-07-24	20 000 unités séries 44	2 041 600 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-07-24	20 000 unités séries 45	2 041 600 \$	0	1	2.3
Celeste Copper Corporation	2012-07-05	689 335 unités	62 040 \$	1	4	2.3
Colwood City Centre Limited Partnership	2012-08-08	350 000 billets "B"	350 000 \$	1	1	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Corporation TomaGold	2012-06-29	3 750 000 unités	750 000 \$	20	11	2.3 / 2.5
Exploration Puma Inc.	2012-06-28	2 960 599 unités	888 180 \$	82	7	2.3
Exploration Typhon Inc.	2012-06-11	1 923 077 d'actions ordinaires	500 000 \$	0	1	2.10
Fonds Immobilier Redbourne II Inc.	2012-07-20	1 320 833 d'actions ordinaires de catégorie A	1 320 833 \$	4	1	2.3
Fonds Immobilier Redbourne II S.E.C.	2012-07-20	679.146 unités	679 146 \$	3	0	2.3 / 2.5
Maya Or & Argent Inc.	2012-07-11	7 000 000 d'actions ordinaires	1 750 000 \$	0	1	2.3
Metcash Limited	2012-07-04	137 100 actions ordinaires	499 620 \$	1	0	2.3
Myca Health Inc.	2012-06-28	62 500 actions ordinaires	257 500 \$	0	1	2.3
NY85 Capital Inc.	2011-12-30	200 00 unités accréditives	16 000 \$	4	0	2.3
Omniarch Capital Corporation	2012-07-11- 2012-07-13 2012-07-16- 2012-07-19	obligations de catégorie A-2, B et C	2 908 728 \$	1	79	2.3 / 2.9
SecureCare Investments Inc.	2012-06-25 et 2012-06-29	413 obligations de séries A, B, D et F	413 000 \$	2	9	2.9 / 2.10
SecureCare Investments Inc.	2012-07-18, 2012-07-23 et 2012-07-26	1 318 obligations de séries A, B, C, D, E et F	1 318 000 \$	5	30	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
SecureCare Investments Inc.	2012-08-20, 2012-08-24 et 2012-08-27	754 obligations de séries A, B, D, E et F	754 000 \$	1	22	2.3 / 2.9
Standard Graphite Corporation	202-06-22	500 000 actions ordinaires	109 999 \$	1	2	2.12 / 2.13
The Medipattern Corporation	2012-07-06	7 170 000 unités	1 792 500 \$	1	28	2.3
TopHatMonocle Corp.	2012-06-29	4 735 714 actions privilégiées de catégorie A	7 365 315 \$	2	10	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
500 Startups II, L.P.	2012-08-24	Parts	99 200 \$	2	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2012-08-31	8 113,56 parts	82 952,88 \$	1	0	2.3
Axa Secondary Fund V L.P.	2012-07-25	600 parts	6 108 600 \$	2	0	2.3
Bison Income Trust II	2012-08-02 au 2012-08-10	118 186,90 parts	1 181 869 \$	1	6	2.9 / 2.10
Fonds d'Actions Canadiennes Newport	2012-08-16 au 2012-08-24	Parts	137 000 \$	1	2	2.3
Fonds d'Actions Canadiennes Newport	2012-08-06 au 2012-08-15	Parts	175 000 \$	1	5	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'Actions Mondiales Newport	2012-08-27 au 2012-09-05	Parts	267 360,87 \$	1	3	2.3
Fonds de Rendement Newport	2012-08-16 au 2012-08-24	Parts	340 478 \$	1	13	2.3
Fonds de Revenu Fixe Newport	2012-08-16 au 2012-08-24	Parts	88 401,50 \$	1	2	2.3
FTIF Templeton Global Total Return Fund	2011-07-01 au 2012-06-30	3 275 109,17 actions	76 230 000 \$	1	0	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2012-09-07	628 459,73 actions	54 654 000 \$	4	19	2.3
Kingwest High Income Portfolio	2011-08-15	8 459,95 parts	50 000 \$	1	0	2.19
LO Funds	2012-02-14	772 actions	267 096,56 \$	1	0	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2012-08-20	14 499,45 parts	149 141,31 \$	1	0	2.3
Pavilion Flow - Through L.P. (2012) 1	2012-05-31	Parts	1 977 000 \$	5	90	2.3 / 2.9
Portfolio Advisors Secondary Fund II (Offshore) L.P.	2012-09-07	Parts	49 019 607,84 \$	1	0	2.3
Saba Capital Offshore Fund Ltd	2012-03-01	300 000 actions	295 470 000 \$	1	0	2.3
Value Contrarian Canadian Equity Fund	2012-08-01	61,82 parts	150 000 \$	1	0	2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».